
Première Session, Seizième Parlement, 17-18 George V, 1926-1927

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA.

BILL 151.

Loi allouant à Sa Majesté une certaine somme d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1927.

ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 17 MARS 1927.

OTTAWA

F. A. ACLAND

IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI